REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 388/10/2026

A LA SOCIETE COMMERCIALE ESPAGNOLE ARESA SHIPYARD S.L.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des bateaux de pêche industriels neufs de 16m (lot1), conclu avec le Ministère de la Pêche et de l'Élevage, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre millions six cent vingt-sept mille cent soixante, quarante-trois centimes (USD 4 627 160,43) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-deux mille trois cent nonante, douze centimes (USD 32 390,12), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 08/10/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Directeur Général

0000388